Prise de parole du 2 novembre 2026

Sécurité et Promotion du Cyclisme en Roannais

L'association SPCR - Sécurité et Promotion du Cyclisme en Roannais a appris par voie de presse l'abandon du projet de voie verte Perreux – Le Coteau par Roannais Agglomération par voie de presse le dimanche 11 octobre.

Dès sa création en 2005, SPCR a milité pour l'aménagement de voies vertes sur le chemin de halage du canal (Roanne - Briennon) et sur l'emprise de l'ancienne voie ferrée (Le Coteau – Iguerande).

Parmi les demandes de SPCR figurait aussi une boucle de 35 km en voies vertes, de Roanne à Briennon par le canal et de Pouilly-sous-Charlieu au Coteau par l'ancienne voie ferrée afin d'offrir une boucle cyclable sécurisée.

Le Département a réalisé la Véloire de Roanne à Iguerande reliant le Roannais au réseau de voies vertes françaises et européennes.

Charlieu-Belmont Communauté a réalisé la voie verte Pouilly – Charlieu – Saint-Denis-de-Cabanne, et la voie verte Pouilly – Vougy, premier tronçon, qui devrait être suivi d'un deuxième tronçon Vougy- Perreux.

Pendant ce temps Roannais Agglomération n'a cessé d'affirmer que le tronçon Perreux - Le Coteau sur son territoire était au programme et serait réalisé dès que possible. Mais voici qu'au dernier Conseil Communautaire l'annonce est faite de l'abandon du projet !! L'association Sécurité et Promotion du Cyclisme en Roannais l'a appris par voie de presse.

Cela serait dû au montant trop élevé demandé par la SNCF pour céder l'emprise de la voie. Justification loin d'être convaincante. En effet les moyens financiers de Roannais Agglomération sont énormément plus élevés que ceux de Charlieu-Belmont Communauté à qui la SNCF a vendu l'emprise des voies : 8 km Pouilly-Charlieu-Saint-Denis de

Cabanne et 6 km Pouilly-Vougy. Par ailleurs le Centre Aqualudique entrepris par Roannais Agglomération coûte cher, c'est vrai mais la piscine de Charlieu a été entièrement réhabilitée en même temps que les voies vertes étaient réalisées.

Contrairement aux autres sports, qui ont besoin d'infrastructures spécifiques et couteuses telles que stades, patinoires, halle de basket ou de tennis… Il faut rappeler que pour nous cyclistes, notre stade c'est la route !

Le tronçon Pouilly-sous-Charlieu jusqu'à Vougy a été réalisé et s'arrête sur un grillage et un rocher à hauteur du carrefour des 3 moineaux, vous l'avez tous constaté, et mesuré l'absurdité de la situation.

Les cyclistes, les utilisateurs de la voie verte dont des personnes en situation de handicap se déplaçant en fauteuil, en vélo couché, ou autre moyen se heurte à ces obstacles, quelle considération pour toutes ces personnes !

SPCR les remercie encore de leur présence et leur soutien aujourd'hui.

Les voies vertes sont un atout indéniable à tous points de vue :

- sécurité des déplacements à vélo.
- infrastructure permettant aux personnes de se rendre à leur lieu de travail en vélo, au moment où le prix du carburant explose, mettant en difficulté les familles.
- apprentissage des enfants par les familles pour ce mode de déplacement.
- balades à pied, en rollers, en trottinette.
- sorties en fauteuil roulant, en handbike ou autres moyens utilisés pour les personnes en situation de handicap.
- attractivité du Roannais pour les cyclotouristes français ou étrangers.

- les voies vertes sont aussi un enjeu de santé publique par la mise à disposition d'un espace gratuit d'activité physique au grand air et de bien-être contre le stress. Un atout de santé physique et mentale. En plus elles contribuent à la réduction du taux de CO2 dû aux transports.

L'engouement du public pour les voies vertes démontre la nécessité de réaliser le tronçon manquant de la voie verte Pouilly jusqu'à Le Coteau. La preuve par les chiffres :

	Compteur Bonvert		Compteur Saint Nizier	
	Vélos	**Piétons**	**Vélos**	**Piétons**
2024	77081	19744	48938	12142
2025 (jusqu'au 16/11)	51000		40029	

SPCR demande à ce que Roannais Agglomération revienne sur sa décision d'abandonner ce projet et, au contraire, le mette en chantier le plus rapidement possible.

D'autant plus que le plan B mis en avant par Charlieu-Belmont, à savoir un itinéraire par l'allée Barlotti et le pont d'Aiguilly pour rejoindre la Véloire n'est pas envisageable compte tenu de la dangerosité du pont d'Aiguilly pour les 2 roues : il est long avec des trottoirs très étroits impraticables à vélo. De plus, il supporte une circulation dense de voitures et de poids-lourds qui est appelée à s'accentuer suite au développement de la zone de Bonvert à Mably. Le département ne veut pas procéder à des aménagements cyclables.

Faut-il un accident grave pour que les décisions soient prisent ?

"La réalisation de la voie verte

Vougy - Le Coteau dès maintenant "

"Ensemble, défendons une mobilité accessible et sécurisée pour Tous"

Illustration :

le tracé de la boucle voies vertes faites et à faire

